

JOURS FERIES REGLEMENTAIRES 2012

1. Jours du chef de corps

JOUR 1: _____ (à compléter)

JOUR 2: _____ (à compléter)

Si un de ces deux jours ou les deux ont été repris sur la fiche de congé, veuillez le mentionner ci-dessous :

JOUR 1 a été repris sur la fiche de congé: OUI - NON

JOUR 2 a été repris sur la fiche de congé: OUI - NON

2. Jours fériés réglementaires 2012

A. Notre zone de police suit la circulaire GPI 69 et les jours de congé de substitution ont été fixés à la date du 18 mai, 24 décembre et 31 décembre 2012: OUI - NON

B. Notre zone de police ne suit pas la circulaire GPI 69 et les jours de congé de substitution sont fixés comme suit:

- dimanche 1er janvier 2012 -----> Ce jour est remplacé par _____ (à compléter)

- samedi 21 juillet 2012 -----> Ce jour est remplacé par _____ (à compléter)

- dimanche 11 novembre 2012 -----> Ce jour est remplacé par _____ (à compléter)

Si un de ces jours ou les trois ont été repris sur la fiche de congé, veuillez le mentionner ci-dessous:

JOUR 1 a été repris sur la fiche de congé: OUI - NON

JOUR 2 a été repris sur la fiche de congé: OUI - NON

JOUR 3 a été repris sur la fiche de congé: OUI - NON